



REPUBLIQUE DU BENIN

\*\*\*\*\*

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

\*\*\*\*\*

INSTITUT NATIONAL DE L'EAU



### COMPTE RENDU

Organe : Direction et les membres du CODIR

Nature de la réunion : CODIR trimestriel

Lieu : salle de conférence

Date : lundi 22 février 2021

Heure de démarrage : 9 heures 30 minutes

Président de séance : Professeur Daouda MAMA, D/INE

Participants : Cf. liste de présence

Projet d'ordre du jour :

- Volet recherche ;
- Volet académique ;
- Volet administratif ;
- Divers

A l'ouverture de la séance, le Directeur de l'INE salue les participants et demande à la Secrétaire générale de donner lecture de l'arrêté n°2013-532 du 14 octobre 2013 portant création, organisation et fonctionnement de l'Institut national de l'Eau, qui fonde la tenue de ce CODIR du 22 février 2021. La lecture est faite ainsi que la validation des points à l'ordre du jour.

### **Description sommaire des points abordés**

#### **1- Volet recherche**

Concernant le premier point, il s'agit d'expliquer le rôle de chaque laboratoire et le point des publications faites par chaque laboratoire pour rehausser l'image de l'Institut. A cet effet, le Docteur Mathieu HOUNSOU, représentant du laboratoire Hydrologie et de Maîtrise de l'Eau explique brièvement le rôle que joue le laboratoire dans le cadre de la recherche scientifique.

Il rappelle que les membres du laboratoire Hydrologie et de Maîtrise de l'Eau interviennent dans le domaine de l'agriculture, de l'analyse liée à la teneur en eau et dans l'observation climatique. Il précise que ces recherches se font plus sur le terrain mais qu'ils sont souvent limités par le manque du personnel et les moyens de déplacement. Il conclut que pour les activités à mener sur place, il y aura plus d'avancée et de dynamique avec la contribution du technicien de laboratoire nouvellement recruté. Concernant les publications scientifiques, le Docteur Mathieu HOUNSOU annonce que le laboratoire a capitalisé dix publications mais que sur la plateforme de l'UAC, le nombre n'est pas mentionné. Il précise que cette omission est déjà corrigée et il saisit l'occasion pour recommander aux autres enseignants de faire le même pour que les laboratoires de l'INE puissent être visibles sur la plateforme de l'UAC. Le Professeur SINTONDI abonde dans le sens de l'explication donnée par Docteur HOUNSOU et notifie que le laboratoire LHME est composé d'environ une vingtaine d'enseignants et de docteurs. Il spécifie qu'il y a 4 unités de recherche : unité hydrologie et modélisation écologique, aménagement hydroagricole, irrigation et de drainage, de conservation et de gestion durable des eaux et des bassins. Il souligne également l'effort fourni par le laboratoire dans le cadre de leurs recherches avec les partenaires internationaux à savoir le programme de l'Union africaine. Il conclut que le laboratoire est dans un consortium avec le Nigéria, la Côte d'Ivoire, le Ghana pour travailler sur les inondations en Afrique.

Prenant la parole, le Directeur Adjoint nuance que le laboratoire semble ne pas être fonctionnel et rappelle qu'il est urgent que les responsables de ce laboratoire fassent le point des activités et du matériel afin de donner du travail au technicien de laboratoire nouvellement recruté.

Le projet PADMAR étant rattaché au laboratoire LHME est également évoqué ainsi que les documents qui justifient la gestion des trois cent mille (300 000) FCA mise à la disposition de chaque laboratoire par la direction de l'INE pour le fonctionnement.

S'agissant toujours du volet de recherche, le laboratoire de Sciences et Techniques de l'Eau est représenté par Docteur Onésime AKOWANOU. Il fait un développement exhaustif sur le fonctionnement et les activités menées au sein du laboratoire. Il précise que le laboratoire comprend les enseignants de l'UAC et les acteurs du monde professionnel (Ministère du Cadre de Vie et Ministère de la Santé, etc). En termes de publications, une est déjà parue en 2021 et une dizaine



en 2020, dont une publiée dans le journal éco hydrologie et hydrobiologie. Dans l'organisation du laboratoire, il y a deux volets à savoir volet recherche et un autre qui a rapport à l'expertise et la recherche de financement. S'agissant du volet recherche, il y a trois axes à savoir :

- le développement des procédés de traitement et des valorisations des eaux et déchets liquides et solides ;
- la modélisation des écoulements des réseaux naturels et hydrauliques ;
- le transport des polluants dans les bassins versants.

Au-delà de ces différentes réalisations, certaines difficultés ont été soulevées notamment le problème de l'insécurité et de vol des matériels de travail. Notons également des manques de moyens matériels permettant d'aller sur le terrain, le manque des réactifs, le problème d'acquisition de matériel lourd et le vol des matériels de travail et autres.

Quant au laboratoire d'Hydrologie Appliqué représenté par le Directeur Daouda MAMA, il est formé des enseignants de l'UAC, des enseignants à la retraite et des professionnels constitués en équipe d'hydraulique quantitative dirigée par le Professeur LAWIN, Eco hydraulique par le Directeur et l'équipe hydrogéologie par Docteur Alassane et l'équipe géophysique dirigée par le Professeur YALO Nicaise. Le laboratoire intervient dans les ressources en eau souterraine et la maîtrise de l'Eau. Il est en collaboration avec la Direction générale de l'eau. En termes de publications, il y en a une en 2021. Le laboratoire a soutenu l'UAC dans les mesures de protection de la pandémie du COVID 19 en savons et en gels désinfectants. Le laboratoire éprouve des difficultés sur le plan organisationnel et institutionnel.

Entre autres, le Directeur aborde la question de la traçabilité administrative des activités au niveau des laboratoires. Il rappelle que ces derniers doivent envoyer officiellement de courrier à l'administration dans le cadre de leurs activités à titre d'information, et que les publications de type national et international ou régional des laboratoires doivent être envoyées à la direction adjointe pour la réalisation d'une plaquette sous forme de rapport qui indique ce qui a été fait au niveau recherche. Il déplore le manque de document de l'INE en matière de recherche.

En outre, la question de l'arrêté de structuration et de conformité des laboratoires aux exigences de l'UAC est mentionnée et le délai de réponse est d'un an. Il urge que chaque laboratoire fasse une réunion statutaire dans le cadre de

cet arrêté afin de répondre aux questions posées. Les décisions issues de cette réunion sont attendues au secrétariat courant le mois de juin 2021.

Réagissant par rapport à la question des financements entre l'INE et les laboratoires, le Directeur a exposé les avantages issus des laboratoires au profit de l'INE et vice versa. Du côté de l'Institut, il a donné quelques détails dans ce sens :

- pour pouvoir postuler et être un centre d'excellence, l'INE s'est basé sur les activités et les résultats des laboratoires ;
- le travail des masters se fait dans les laboratoires ainsi que les TP au niveau licence sans être facturés ;
- les recherches sur les sujets scientifiques des étudiants inscrits en master et ceux inscrits en thèse ;
- les activités de prestation ;
- l'appui des étudiants pour la rédaction de leur thèse, etc.

Par contre, l'INE soutient les laboratoires par le recrutement des techniciens de laboratoires.

Au-delà de ce développement, il est proposé néanmoins qu'un certains pourcentages de ces ressources soit affecté à l'administration de l'INE qui constitue la base de tout laboratoire de l'INE après leurs projets de réalisations.

## **2- Volet académiques**

Le Directeur adjoint a abordé la question de la prise de note de service avant les soutenances. Il est rappelé que les notes de service de soutenances doivent être prises deux semaines avant la programmation de la soutenance. Il ajoute que cette note permet de s'assurer que les étudiants ont payé et sont en règle vis-à-vis du rectorat. Il recommande que les chefs de départements prennent des dispositions pour le respect du délai et les exhorte à respecter les règles en vigueur en la matière. Il déplore que les procès-verbaux de délibérations ne soient pas envoyés à temps et la direction adjointe n'est souvent pas invitée par le Département d'Hydrologie et de Gestion en Eau. Il explique que lorsqu'un département n'invite pas la direction adjointe à la délibération, il s'expose au contrôle minutieux des notes par le DA. Il est décidé que désormais les étudiants qui ne seront pas à jour pour le dépôt des mémoires dans le délai imparti vont soutenir dans la seconde vague.

Il fait remarquer aussi le relâchement général des mesures barrières contre le COVID au niveau de l'INE en précisant que, les étudiants ne se lavent plus les mains ni ne portent plus de masque.



### **3- Volet administratif**

Une séance s'est tenue le 11 février par rapport à ce volet et les dispositions ont été prises pour améliorer le processus de transmission des courriers.

### **4- Divers**

Plusieurs points sont examinés dans les questions diverses :

- le manque des fournitures de bureau
- le paiement des enseignants pour le compte des années 2018
- les périodes retenues pour les soutenances : deux périodes à savoir juillet et septembre
- le non paiement des heures dues à la FSA : le protocole sur lequel les deux établissements se sont entendus a été signé seulement par la Direction de l'INE. La facture pro forma a été demandée pour permettre à l'INE de commencer par solder. La réaction de la Faculté des Sciences agronomiques est toujours attendue.
- Le Point des diplômés de l'année académique 2019-2020 demandé par le rectorat
- les PV de l'année académique 2020-2021 n'ont pas été envoyés par les départements, ce qui ne permettent pas au Chef du Service de la Scolarité de faire le point des diplômés de l'année académique 2019-2020 demandé par le rectorat
- le problème de Lacoste vendu au niveau du bureau
- le problème des élections des membres du BUE
- la périodicité des CODIR : selon l'arrêté portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'INE et en son article 7, stipule que le comité de direction se réunit sur convocation du Directeur une fois par trimestre en session ordinaire. Il peut être convoqué en session extraordinaire en cas de besoin. Par conséquent, les prochaines séances auront lieu en avril et le dernier, dans le mois de juillet pour le compte de l'année académique 2020-2021.

En tenant compte de l'arrêté de création, il est décidé à l'unanimité des membres du CODIR que désormais la tenue de la session ordinaire de l'INE se fera dans les mois **d'octobre – janvier - avril – juillet de chaque année académique.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a pris fin à 14 heures 10 minutes.

Lu et approuvé, le Président de séance

La secrétaire de séance

Professeur Daouda MAMA

Edwige HOUENOU